



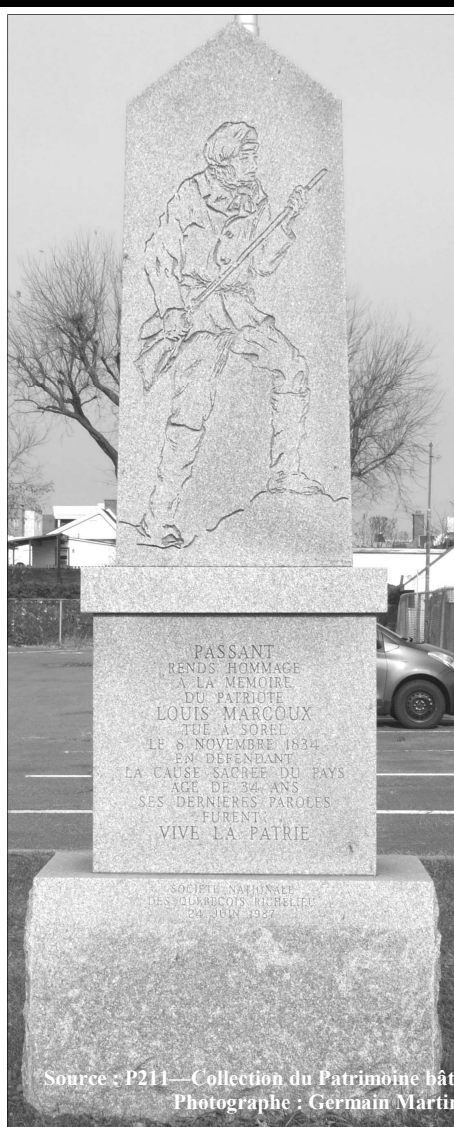
Le Saurelois

Bulletin de la Société historique Pierre-de-Saurel inc.

Automne 2009 (vol. 36/no. 3)

2,00 \$

Louis Marcoux



Source : P211—Collection du Patrimoine bâti
Photographe : Germain Martin

L'enquête du coroner

Table des matières

L'exorde.....	3
Enquête du Coronaire sur le corps de Louis Marcoux.....	7
Où est passée la cheminée de Dumas?	15
Merci Jacinthe!	16

Société historique Pierre-de-Saurel

SERVICE D'ARCHIVES PRIVÉES AGRÉÉ

PARTENAIRE DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Heures d'ouverture:

Du lundi au vendredi

De 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

6A, rue Saint-Pierre, Sorel-Tracy, Québec, J3P 3S2

Téléphone : 450 780-5739

Télécopieur : 450 780-5743

Courriel : histoire.archives@shps.qc.ca

Conseil d'administration:

Luc Poirier, président

Andrée Adam, vice-président

Madeleine St-Martin, trésorière (membre gouverneur)

Germain Martin, secrétaire

Dominique Gazaille, administrateur

Madeleine-Blanche Lussier, administratrice

Roland Plante, administrateur

Denis St-Martin, administrateur

Lucie St-Martin, administratrice

Poste vacant

Poste vacant (représentant de la Ville de Sorel-Tracy)

Employés :

Mathieu Pontbriand, historien

Comité de rédaction: Yvan Lamonde, Roland Plante et Mathieu Pontbriand

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

© Tous droits réservés

L'exorde

Introduction au texte de La Minerve

DONALD BLACK
Visiting Research Fellow
University of Regina

Traduction de l'introduction : Yvan Lamonde

Louis Marcoux fut atteint d'une décharge de pistolet le soir du 5 novembre 1834, à Sorel, lors d'une altercation entre des patriotes et des supporteurs bureaucrates. Il est décédé trois jours plus tard de ses blessures. Marcoux était un organisateur électoral actif à Sorel et un proche du Dr Wolfred Nelson. Il avait une réputation de partisan fort déterminé (et fortement armé), peu intimidé à recourir à des moyens extrêmes¹ pour empêcher l'élection du candidat bureaucrate². Une enquête du coroner fut tenue à Sorel le 10 novembre 1834, le jour de ses funérailles. Le rapport ci-après que nous reproduisons fut publié dans l'édition du 13 novembre 1834 de La Minerve et du Canadien. En anglais, le rapport fut publié dans l'édition du 12 novembre du Vindicator³.

Marcoux a été tué à bout portant par Isaac Jones, un cultivateur de Sorel. Celui-ci était le fils de Robert Jones⁴, l'un des hommes les plus riches de la région et lieutenant-colonel de la milice du district. John Jones le cadet, le frère aîné d'Isaac, était le candidat bureaucrate à l'élection de Sorel en 1834⁵. La famille Jones et d'autres loyalistes s'étaient établis à Sorel en 1779.

¹ Lors de l'élection de 1827 à Sorel, Marcoux fit sortir le vote qui fit gagner le candidat Wolfred Nelson. Après l'élection, Marcoux fut accusé d'avoir induit au parjure. Il avait enivré au rhum Joseph Allard au point de lui faire signer un faux affidavit qui stipulait que des personnes qui avaient voté pour le candidat bureaucrate n'avaient pas les qualifications pour le faire. Voir la déposition d'Allard dans l'appendice au volume XLI du *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada* à : http://www.canadiana.org/ECO/PageView/9_00939_25/0110?id=2441c58f843fa336.

² « Nom donné par les patriotes de 1837-1838 aux détenteurs de postes clés octroyés par le gouvernement du Bas-Canada aux membres de son Conseil législatif, aux anglophones et aux chouayens (francophones de provenances diverses qui tentaient de profiter des faveurs gouvernementales). » Source : Jean Cournoyer, *Le petit Jean*, Montréal, Stanké, 1993, p. 126. (NDCR)

³ Il est intéressant d'observer que le rédacteur du *Vindicator*, Edmund Bailey O'Callaghan, et celui de *La Minerve*, Charles-Ovide Perrault, participèrent activement à l'enquête et qu'ils étaient aussi députés du Parti patriote à la Chambre d'Assemblée à l'époque.

⁴ « Né probablement dans l'État de New York, vers 1770, vraisemblablement le fils de John Jones, quartier-maître dans l'armée britannique, originaire du pays de Galles. Succéda à son père comme gardien des casernes du fort de William Henry (Sorel) en 1793. Administrateur de la seigneurie Sorel de 1798 à 1806. Nommé commissaire chargé de faire prêter le serment d'allégeance le 30 juin 1812. Officier de milice, accéda au grade de major dans la division de Saint-Ours le 16 mars 1812, fut promu lieutenant-colonel, puis, en mars 1830, commandant du 4^e bataillon de la milice de Bedford. Devint juge de paix le 26 avril 1830 et commissaire au Tribunal des petites causes le 2 juin 1834. Élu député de William Henry en 1814. Réélu en 1816, en avril 1820 et en juillet 1820. Appuya le Parti des bureaucrates. Défait en 1824 et en 1830. Décédé à William Henry (Sorel), le 24 septembre 1844, à l'âge d'environ 74 ans. Inhumé à cet endroit, le 27 septembre 1844. S'était marié. Frère de John Jones (Bedford). Oncle de Robert Jones (Missisquoi). » Source : <http://www.assnat.qc.ca/fra/membres/notices/j-l/JONERWH.htm>. (NDCR)

Grâce en bonne partie à l'aide financière consentie aux loyalistes et à des émoluments du gouvernement britannique, la famille put prospérer. Le patriarche de la famille, John Jones l'aîné, avait été capitaine de l'armée britannique dans la province de New York et avait servi sous les ordres du général John Burgoyne lors de la bataille de Saratoga. Selon le biographe de Louis-Joseph Papineau, Robert Rumilly, la famille Jones de Sorel en formait « [l']une des plus anciennes, la plus connue et la plus ramifiée de la ville⁶ ».

Le coup de fusil causa toute une commotion au Bas-Canada et fut l'objet de conversations et de reportages dans toute la province. Lors d'un discours devant les électeurs du comté de Montréal (Quartier-Ouest), le 7 décembre 1834, L.-J. Papineau associa la mort de Marcoux à celle de Salomon Barbeau et au tir mortel de trois Canadiens par la troupe britannique lors de l'élection dans le Quartier-Ouest de Montréal en 1832⁷. La chose ne cessa d'être discutée dans la presse patriote à la fin de 1834 et au début de 1835.

L'essentiel de notre compréhension des événements entourant la mort de Marcoux nous vient des journaux de l'époque. Il importe de garder à l'esprit les distorsions importantes de ces écrits lorsqu'on fait une lecture des rapports à propos de ce coup de feu, y compris l'enquête du coroner et le procès d'Isaac et James Jones⁸ devant la Cour du banc du roi en mars 1835.

La Minerve et le *Vindicator* de Montréal étaient de fervents supporteurs de la cause patriote. Le point de vue bureaucrate était défendu par la *Montreal Gazette*, le *Herald*, la *Quebec Gazette* et, à l'occasion, par *L'Ami du peuple*, qui était aussi la voix de l'Église catholique et des Sulpiciens⁹. *L'Écho du pays*, publié à Saint-Charles-sur-Richelieu, était aussi un champion de la cause patriote tout comme *Le Canadien*, de Québec, pendant un certain temps. L'antagonisme entre ces différents journaux se jouait souvent en première page. Un exemple typique de ce ton vindicatif se trouve dans l'édition du 13 novembre du *Vindicator* à propos de l'enquête du coroner et de la couverture des événements faite par la *Montreal Gazette* et la *Quebec Gazette* : « Les pitoyables journaux de notre ville et de sa consœur, dont la seconde nature est de fausser

⁵ Sorel a changé de nom pour celui de William-Henry en 1787. La ville ne retrouva officiellement son nom d'origine qu'en 1860. Toutefois, à travers ses années, le nom continua tout de même d'être utilisé, comme le montre la transcription de l'enquête du coroner. (NDCR)

⁶ Papineau et son temps, Montréal, Fides, 1977, t. I, p. 333.

⁷ « Il sait qu'en politique le sang veut le sang, pour que l'effusion en soit arrêtée, et que, si l'impunité et la récompense n'avaient pas été la portion des meurtriers de Billet, Languedoc et Chauvin, le sang de Barbeau, le sang de Marcoux n'aurait pas coulé depuis. Que si les meurtriers des premiers n'avaient pas été élargis sans cautionnement, ceux de Marcoux n'auraient pas été élargis sous le cautionnement minime et dérisoire; qui n'est qu'une passe pour aller en pays étranger. Il est clair que pour les juges Bretons du District de Montréal, le sang d'un Canadien est aujourd'hui de la même valeur, que l'était celui d'un Irlandais catholique, devant un juge et jury orangistes, avant l'émancipation catholique. » « Adresse de M. Papineau Aux Libres et Indépendans Electeurs du Quartier Ouest de Montréal [Suite] », *Le Canadien*, 12 décembre 1834, p. 2 (tiré de *La Minerve*).

⁸ James Jones, le frère cadet d'Isaac, fut accusé de complicité dans le meurtre de Marcoux. Les deux furent déclarés innocents lors de leur procès tenu en mars 1835 à Montréal. Douze autres supporteurs bureaucrates furent arrêtés à Sorel le matin du 6 novembre 1834 : William Jones, Médard Crépeau, Laurent Dumas, Charles Desmarais, Joseph Allard, Louis Allard, Peter McNie, Peter Bailey, Luther Sawtel, Patrick McDonough et Francis Bradley. Les deux derniers étaient connus comme les « hommes » du colonel Jones.

⁹ Le Montréalais John Jones, qui était l'un des fondateurs de *L'Ami du peuple*, n'était pas allié aux Jones de Sorel.

la vérité et de mentir, qui ont été depuis leur fondation les supports de tous les abus de pouvoir d'un simple soldat, d'un magistrat ignorant ou d'un Gouverneur plus ou moins fou, ont récemment saisi toutes les occasions pour éprouver la vérité d'une affirmation que nous avons faites [sic] samedi dernier concernant les circonstances liées au meurtre à Sorel ».

La *Montreal Gazette* était particulièrement critique, avare d'information narquoise à l'égard de l'enquête du coroner¹⁰. *La Minerve*, *Le Canadien* et le *Vindicator* publiaient quant à eux des reportages complets sur l'enquête.

Le *Vindicator* suggéra qu'un scandale colossal allait être révélé lors de l'enquête sur le meurtre de Marcoux. « On n'a pas idée de l'iniquité qu'exposera cette enquête », annonce son édition du 11 novembre. Dans un suivi du 13, on écrit : « Si nous avions révélé tout ce que nous savions, nous aurions informé nos lecteurs du fait que la mort de Marcoux fut le résultat d'une conspiration préméditée dans laquelle, nous sommes choqués de le dire, deux **MAGISTRATS**, sinon davantage, sont impliqués ». Les deux magistrats évoqués sont Henry Crebassa et Robert Jones¹¹, deux des leaders bureaucrates de Sorel. Lors de l'enquête du coroner, Joseph Lamer et Hector Martin, qui avaient gardé les prisonniers la nuit où Marcoux fut tiré à bout portant, ont témoigné avoir entendu un des prisonniers, Médard Crépeau, dire que [...] « le Colonel [Robert Jones] leur avait dit de décharger leurs fusils sur ceux qui viendraient¹² ».

La preuve apportée lors de l'enquête était remarquablement cohérente et un portrait clair de ce que les témoins croyaient s'être passé le soir du 5 novembre se dégagait. Une tentative de consigner ce qui aurait été une vision un peu plus nuancée sinon une vision contradictoire des événements ce soir-là, incluant le témoignage du candidat John Jones, fut désavouée¹³ par le coroner Charles Mondelet. Celui-ci était d'avis qu'Isaac et James Jones seraient capables de fournir leur version de l'affaire lors d'un procès.

¹⁰ Le dimanche matin, le coroner, Charles Mondelet, a quitté Montréal pour faire enquête sur le corps de Louis Marcoux, malheureusement victime d'un coup de fusil durant l'élection à Sorel. À son arrivée à Sorel, il découvrit qu'une enquête était déjà en cours, constituée d'un jury dont il fit immédiatement cesser le travail et ordonna la constitution d'un nouveau jury.

¹¹ Aussi père de James et Isaac Jones. (NDCR)

¹² Martin n'a finalement pas témoigné au procès et dans son rapport des délibérations au procès, la *Montreal Gazette* ne mentionne pas si le témoignage de Lamer avait inclus l'affirmation de Médard Crépeau selon laquelle le colonel Robert Jones avait donné des directives aux bureaucrates pour répliquer à d'éventuelles initiatives. Médard Crépeau n'a pas témoigné au procès. Non documentée, l'idée que Robert Jones avait donné des indications « stratégiques » aux bureaucrates déployés pour compléter la cheminée lors de l'échauffourée est un vain effort pour peindre Robert Jones comme un « parrain » dirigeant ses hommes et « ordonnant de frapper » le malheureux Marcoux.

¹³ -*The Vindicator* du 13 novembre 1834, p. 2 : « Plusieurs autres témoins furent appelés de la part des prisonniers, mais les faits rapportés par ces gens ayant été déclarés non pertinents et inadmissibles par le coroner, on ne prit aucune déposition de leurs propos, omis par conséquent du rapport ».

-*La Minerve* du 13 novembre 1834, p. 2 : « On produisit aussi comme témoins de la part des accusés, Titus Cantara, maçon, Louis Roy et John Jones, mais comme ils déposaient de faits étrangers à l'enquête, leurs dépositions ne furent pas réduites par écrit ».

Le mardi 11 novembre, l'enquête était complétée et le coroner formula clairement ses attentes lors de son propos au jury : « Si Isaac Jones a commis cet acte parce que sa propre vie était en danger ou autrement, c'était à lui de l'établir. Or s'il n'y a aucune circonstance qui tend à établir ce danger ou une émeute, vous devez donc croire que cet Isaac Jones est le meurtrier de Marcoux ».

Le Jury fut d'accord avec Mondelet et après une demi-heure de délibérations déclara Isaac Jones, son frère James et douze autres coupables du meurtre de Louis Marcoux.

Près de quatre mois plus tard, un Jury à Montréal, après plus de trois jours d'audition de la preuve devant la Cour du banc du roi, délibéra pendant une demi-heure et déclara Isaac et James Jones¹⁴ non coupables du meurtre de Louis Marcoux¹⁵.

-FIN-

Pour ceux intéressés à en savoir plus sur les travaux de Don Black sur ce tragique événement, nous vous invitons à consulter son blogue, où nous pouvons voir, entre autres, un modèle du fusil utilisé par Isaac Jones :
<http://buffalo.blog.ca/>



Le comité de rédaction

¹⁴ Le 24 février 1835, le Grand Jury ne trouva pas de motif d'accusation à porter contre les douze autres personnes accusées lors de l'enquête du coroner.

¹⁵ À ma connaissance, une version française du rapport du procès ne semble pas exister. La *Montreal Gazette* et le *Morning Courier* publièrent une version anglaise, prise en sténographie par Thomas Handcock, et disponible sur microfilm à Bibliothèque et Archives Canada (AMICUS no. 32253787, cote de la Library of Congress : KE228.J66.J66 1835).

Enquête du Coronaire sur le corps de Louis Marcoux

(Transcription tel qu'écrit dans *La Minerve* du 13 novembre 1834, p. 2)

La nouvelle de la mort de Louis Marcoux, Électeur de Sorel, ayant été officiellement communiquée au Coronaire¹ de ce district, celui-ci se rendit sur les lieux dimanche dernier. L'Enquête commença lundi matin vers neuf heures et après avoir reçu les récusations faites par Messrs. Hart et Stanley, avocats représentant les accusés, contre plusieurs Jurés et n'avoir admis, comme Jurés, que des personnes respectables qui n'étaient point électeurs, qui ne demeuraient pas dans les limites du bourg de Sorel et qui étaient étrangères à la lutte et à l'élection si vivement contestée qui venait de se terminer, les personnes suivantes, la plupart de St. Ours, furent assermentées pour composer le Jury :

Joseph St. Onge (président), J. Bte. St. Martin, André Letendre, Louis Bérard, Pierre Cournoyer, Hypolite Chapdelaine, J.Bte. Cournoyer, Joseph Paul Hus, Jean La Rivière, Francois Chénier, Jean Victor, Antoine Lavallée, J.B. Joubert, Joseph Comeau, Ab. Marchessault, Pierre Tessier, Paul Bonin, Théodore Matthe, J.B. Cantara.

Le Coronaire expliqua alors au Jury le but de l'enquête et entra dans quelques détails sur le devoir important qu'il avait à remplir. Son discours terminé, le Jury, sous la garde de deux Connétables, alla visiter le corps et la blessure du défunt et reçut le rapport de quatre Médecins, Mssrs. W. Nelson, Js. Dorion, E.B. O'Callaghan et M. E. Haller, qui constatèrent la mort de Louis Marcoux, produite par une blessure causée par une arme à feu chargée de plomb.

Les témoins suivants furent alors entendus :

Francis Hughes, Maître d'Ecole de Sorel, a connu le défunt Louis Marcoux. Mercredi le cinq Novembre courant, il se trouva chez un nommé Dumas dans le village et ayant entendu venir une charrette chargée de pierres, il se dit à lui-même : il va y avoir du fracas, il faut que je voie comment vont se passer les choses. Il a entendu décharger la charrette, quelques paroles échangées entre plusieurs personnes et une décharge de fusil. Il reconnut la voix de James Jones qui cria : « *Fire! Fire!* » et celle de Marcoux qui proféra ces paroles: « *Don't fire, Isaac, you will be sorry for it.* » (Ne tires [sic] point, Isaac, tu t'en repentiras). Il vit Louis Marcoux, blessé à mort, chez Alexis Peloquin où Marcoux lui dit que c'était Isaac Jones qui avait fait feu sur lui. Il connaît bien James Jones et sa voix. Il se trouvait à 60 pieds de l'endroit où Marcoux a été blessé.

Transquestionné² par M. Hart – Il a entendu distinctement les paroles: « *Isaac, don't fire* ».

¹ Le terme « coroner » est employé ici tel qu'il a été écrit dans le numéro du 13 novembre 1834 de *La Minerve*.

² Le terme « transquestionné » signifie contre-interroger un témoin.

(Isaac, ne fais [sic] point feu) Il croit que ces mots furent proférés par Marcoux, mais ne l'assure point positivement. Il lui a paru qu'il y avait des hommes des deux partis sur le terrain, lesquels étaient à dix pieds environ les uns des autres. Les décharges de fusil furent faites dans la direction de la rue. Il ne connaît pas les noms de ceux qui composaient les dits partis.

Charles Pagée [sic], menuisier de Sorel, déclare que mercredi, le cinq novembre courant, entre neuf et dix heures du soir il se trouvait chez la veuve Paul Hus, dont la maison est vis-à-vis l'emplacement et la bâtisse du nommé Dumas lorsqu'il a vu arriver plusieurs personnes avec des voitures chargées de pierres. Il a supposé que ces pierres étaient pour la construction d'une cheminée à la dite bâtisse de Dumas afin de donner à celui-ci le droit de voter. Quelqu'un a basculé le tombereau. Plusieurs individus se sont rassemblés. Dumas a crié: « *Aussan me frappe!* » et Maxime Aussan qui se trouvait de l'autre côté de la rue a répondu: « *Tu mens, ce n'est pas moi.* » Alors on a crié « *Fire!* » c'est James Jones qui a proféré ce cri en anglais: « *fire* » (feu). Quatre ou cinq décharges de fusil s'ensuivirent et une de celles-ci fut faite par le dit James Jones. Ces décharges faites, ceux qui les firent prirent la fuite et plusieurs personnes, du nombre desquels était le déposant, les poursuivirent. Il a entendu Marcoux crier: « *Je suis un homme mort.* » Celui-ci était blessé dans le bas ventre. Il n'y avait aucun train ni tumulte dans le moment du feu.

Transquestionné par M. Hart – Aussitôt que le tombereau fut déchargé, il a entendu le mot « *fire* ». Il avait vu Marcoux 4 ou 5 minutes auparavant qui descendait de voiture.

André Lavallée, charretier de Sorel, partit de la maison de la veuve Paul Hus vers les 9 heures du soir, le cinq courant, avec Marcoux dans sa voiture, pour aller demander le vote d'un électeur. Chemin faisant, ils rencontrèrent plusieurs voitures et personnes : ce qui les engagea à rebrousser chemin. De retour chez la veuve Paul Hus; vis-à-vis l'emplacement de Dumas, Marcoux descendit de voiture et traversait [sic] la rue dans la direction de l'emplacement de Dumas, quand eut lieu la première décharge. Le déposant attachait son cheval dans le moment, et il avait à peine fini de le faire, quand il entendit une seconde explosion d'une arme à feu. Aussitôt il se dirigea vers Marcoux, pour lui demander ce que cela voulait dire, quand il le trouva à terre, blessé et disant qu'il était mort. C'est en se rendant vers Marcoux que ce second coup a été tiré. « *Qui t'a blessé?* » demanda le déposant à Marcoux? « *Isaac Jones* » répondit Marcoux. Il ne s'est pas écoulé deux minutes entre le moment où Marcoux descendit de voiture et celui où il fut blessé. C'était à 30 à 40 pieds de la cheminée sur l'emplacement de Dumas, que Marcoux est tombé. Tout était tranquille et il n'y avait pas d' émeute alors.

Pierre Thouin, Journalier de Sorel, se trouvait près de la bâtisse de Dumas le cinq novembre, vers neuf heures du soir, où se trouvait aussi Marcoux à 12 ou 15 pieds de là quand il entendit Marcoux dire à Isaac Jones: « *Ne fais point cela et pour l'amour de Dieu ne tires pas, Isaac* » À l'instant il entendit quelqu'un crier près de lui : « *Fire, fire. Isaac!* » Aussitôt la décharge fut

faite et Marcoux tomba. Il s'approcha du blessé et en se retournant, Isaac Jones répéta 2 ou 3 fois en s'enfuyant « *Fire. Fire* » Le déposant a entendu 3 ou 4 coups de fusil. Il est certain que la blessure reçue par Marcoux lui a été infligée par Isaac Jones. Il n'y avait point de bruit ni de tumulte dans le moment. Il n'a vu qu'Isaac Jones armé d'un fusil.

Transquestionné par M. Hart – Il était présent lorsque le tombereau fut basculé et c'est 3 ou 4 minutes après cela que Marcoux fut blessé. Celui-ci était à 15 pieds de la bâtisse de Dumas et à peu près à 3 ou 4 pieds de Isaac Jones. Marcoux avait dans sa main une petite canne, grosse comme le doigt, avec laquelle il se rangea de Jones. Il ne sait pas précisément si c'était un fusil ou un pistolet, mais c'était une arme à feu qu'avait Isaac Jones, lequel la dirigeait sur Marcoux, quand celui-ci la rangea. La canne n'a pu faire partir le fusil, parceque [sic] Isaac Jones n'a tiré qu'après avoir entendu les mots : « *Fire. Fire* » Il croit que Isaac Jones fit cette décharge. Il n'y avait pas de différends entre Jones et Marcoux. Il n'y eut qu'un coup tiré par Isaac Jones, à sa connaissance

Pierre Carpentier, journalier de Sorel, était chez Peter McNie, aubergiste de ce village, lorsque vers neuf heures du soir le cinq Novembre [sic] courant, William et James Jones y arrivèrent, armés de deux pistolets. Ils en avaient chacun un qu'ils chargèrent de poudre et de plomb en sa présence. Les pistolets pouvaient avoir un pied et demi de longueur. Peter McNie lui commanda d'aller chercher une douzaine de bâtons de 2½ pieds du long : ce qu'il fit. Les bâtons étaient de bois de mérisier [sic]. Peter McNie et les deux Jones complottaient [sic] ensemble, et résolurent d'aller sur l'emplacement de Dumas avec les voitures chargées de pierres. Il y avait une quinzaine d'Anglais, au nombre desquels se trouvaient des gens des cages, qui s'armèrent de bâton [sic] et se joignirent aux Jones et à Peter McNie. Ils partirent de la maison de P. McNie et arrêtaient chez M. Triganne où ils demandèrent des armes. Triganne refusa de leur en prêter. Ils continuèrent leur route jusques chez Dumas. Là ils firent rencontre d'Alexis Peloquin, qui les pria de s'abstenir de toutes difficultés. Il ne fut pas écouté et les Anglais attaquèrent les Canadiens de l'emplacement de Dumas. James Jones se retira près de la clôture et le déposant le suivit. Il a entendu James Jones dire : « *Fire, fire Isaac* » Aussitôt la décharge eut lieu, et après qu'Isaac Jones eut tiré, les cris « *fire, fire* » furent répétés et plusieurs décharges eurent lieu. Le déposant s'est enfui avec James Jones dans le bois voisin: il n'a pas vu Marcoux.

Le déposant était engagé chez Peter McNie. Lors du complot, chez celui-ci, il y avait présens [sic] : James Jones, William Jones, Louis Allard, Joseph Allard son père, Charles Desmarais, Peter Baley, Duncan McNie, Médard Crépeau, Laurent Dumas, Luther Sawtel et les deux engagés du Colonel Jones, qui s'étaient armés de deux fusils chez le Colonel. Le déposant entend par « les Anglais » Peter McNie, les Jones et les gens de cages. Avant de partir de la maison de Peter McNie, James Jones et William Jones ont dit que si on voulait les empêcher de décharger la pierre ou de faire la cheminée de Dumas, ils feraient feu, ce à quoi applaudirent les autres. Ceux

qu'il a nommés ci-dessus se rendirent armés de fusils et de bâtons sur l'emplacement de Dumas où ils se trouvèrent lorsque les décharges d'armes à feu eurent lieu.

Transquestionné par M. Hart – Il ne demeure plus chez Peter McNie et il n'y est pas retourné, parce qu'il craignait qu'il lui arriva quelque malheur. Il s'est servi du terme « Anglais » en parlant de McNie et autres, parcequ'il [sic] y avait plus d'Anglais que de Canadiens parmi ceux qui s'armèrent chez McNie. Il n'a pas vu Thouin. Il a vu Lavallée en calèche avec une autre personne qu'il n'a pas reconnue. Lavallée a rebroussé chemin quand il a rencontré les Anglais. Il n'y a pas eu de décharge d'armes à feu avant celle d'Isaac Jones. James Jones déchargea son arme à feu contre le foule présente à 10 pieds d'eux. Il a vu William Jones tirer au milieu de la rue. Peter McNie excitait les gens chez lui avant de partir.

Pierre Triganne, Huissier de Sorel, a connaissance que le cinq courant, Peter McNie est entré chez lui vers neuf heures du soir, avec Luther Sawtel et le nommé Baley. Baley lui a parlé : il y en avait plusieurs autres à la porte, au nombre desquels était Carpentier. McNie lui a parlé et lui a demandé s'il voulait aller avec eux à la bâtisse de Dumas pour faire la cheminée.

Il s'y est refusé. Peter Baley lui a demandé s'il voulait prêter des pistolets : il lui répondit que non. McNie dit sur son refus: « *We don't want pistols* ». (Nous n'avons pas besoin de pistolets.) [sic] Le lendemain de son arrestation, Isaac Jones, le 6, et subséquemment lui a dit maintes et maintes fois qu'il (Isaac Jones) le soir de l'accident, avait un fusil à deux barils et avait tiré un premier coup en l'air et que l'explosion de la seconde décharge eut lieu, parce que Marcoux frappa sur son fusil avec sa canne. Le même soir James Jones vint chez lui et lui déclara que son frère avait fait feu et blessé Marcoux.

Alexis Peloquin, aubergiste de Sorel, a entendu du bruit le 5 du courant vers 9 heures du soir : il veillait chez Joseph Grenier, où s'arrêtèrent Marcoux et Lavallée, qui lui dirent qu'il arrivait une foule de monde. Il vit en effet beaucoup de personnes quand il sortit : ces personnes étaient armées de bâtons et d'armes à feu. Laurent Dumas fut le premier individu à qui il parla. Pendant qu'il parlait à Dumas, et que celui-ci lui défendait d'entrer sur son terrain [sic], Isaac Jones passa près de lui dans le même moment, avec un bâton ou une arme à feu à la main. Le déposant cria aussitôt, à ceux qui avaient les bâtons et les armes à feu, de ne point tirer. Il entendit au même instant James Jones crier à Isaac Jones « *Fire* » (feu); et de suite une décharge d'arme à feu eut lieu derrière lui. Il vit ensuite James Jones décharger son arme à feu parmi la foule : cette décharge fut suivi [sic] d'autres décharges. Peter McNie est avancé sur lui, le frappant avec un bâton sur le bras et le blessa au bras avec une dague. C'était un instrument de fer tranchant avec lequel on le blessa au bras. Il a trouvé chez lui à son retour Marcoux blessé. Isaac Jones, James Jones, Peter McNie et Dumas étaient armés. Il y en avait d'autres qu'il n'a pu reconnaître.

Transquestionné par M. Hart – Il croit que ces derniers voulaient bâtir la cheminée. Il ne sait pas que Dumas ait été assailli et traîné hors de sa maison.

Martin Paul Hus dit Cournoyer, Aubergiste de Sorel, dit que Vendredi [sic] dernier, le 7 courant, Luther Sawtel l'envoya demander. Il le rencontra chez Peter McNie : c'était dans l'après midi [sic] vers deux heures. Là Peter McNie et Luther Sawtel lui ont déclaré tous deux qu'ils étaient présents [sic] sur les lieux chez Dumas, lorsque Marcoux a été blessé; que ce n'était pas eux qui avaient commis le crime, mais que c'était Isaac Jones qui avait fait feu. Le fusil de celui-ci avait été chargé avec une poignée de plomb à pleuvier. Le même soir Mercredi [sic], après le meurtre, il était chez Alexis Peloquin où était [sic] le prisonnier Médard Crépeau, Isaac Jones, Laurent Dumas, James Jones, William Jones.

Transquestionné – Médard Crépeau, Isaac Jones et Dumas lui ont là et alors dit que le Colonel Robert Jones et John Jones le candidat, leur avaient dit : « *si l'on vous trouble, armez-vous, réunissez vos gens et tirez sur ceux qui viendront sur les lieux.* » Cette conversation eut lieu après l'arrestation des sus-nommés.

Moise Duplessis, Notaire de Sorel, dit que le 5 Novembre [sic] courant, vers 10 heures du matin, il a rencontré, un peu en deçà de sa maison, Isaac Jones qui lui dit qu'il allait y avoir des meurtres, que l'on venait de lui demander d'arranger ses fusils et qu'ils étaient prêts et chargés pour se rendre au poll [sic]. Le soir il a été par curiosité à la maison de Dumas, où l'on creusait les fondations pour y asseoir une cheminée. Il est entré chez la veuve Paul Hus, demeurant vis-à-vis Dumas : on lui a dit dans le cours de la veillée: « Voilà des voitures qui viennent. » [On] tira un coup de fusil au-dessus de sa tête : il dit à Marcoux : « *Ils font feu à poudre, vas [sic] donc voir qui tire-là.* » Il a rencontré au même instant Peter McNie à une petite distance de la maison de Dumas. Peter McNie criait de faire feu et lui jeta un bâton par la tête. Il entendit ensuite une autre décharge : il se tourna et vit Marcoux blessé. Il demanda à Marcoux qui avait fait cela : Marcoux lui dit : « *C'est Isaac Jones qui vient de me donner mon coup de mort.* »

Joseph Lamer cordonnier de Sorel, dit que le 5 Novembre courant, après l'arrestation des prisonniers, vers 9 ½ heures du soir, chez Pierre Triganne, il y vit Médard Crépeau seul, qui lui dit que (M.C.) quand il fut troublé dans ses travaux pour l'érection de la cheminée de Dumas, il vint chez le Col. Jones pour demander des avis, lequel et son neveu John Jones Jr. candidat, lui conseillèrent de s'armer. Plusieurs en effet, s'armèrent. Crépeau dit à ses compagnons chez McNie que le colonel leur avait dit de décharger leurs fusils sur ceux qui viendraient.

Hector Martin, navigateur de Sorel, dit que Isaac Jones, William Jones, Médard Crépeau, Laurent Dumas, arrêtés le 5 novembre courant sous accusation de meurtre, étaient sous ses gardes chez Pierre Triganne : là vers 3 ou 4 heures du matin (le 6), Médard Crépeau lui confessa qu'il n'avait pas agi en étourdi, qu'il avait consulté le colonel Jones et le candidat qui lui avaient dit d'aller prendre leurs gens, de s'armer et de tirer sur ceux qui s'opposeraient à leurs travaux et de tuer s'ils le pouvaient.

Ici se termina l'audition des témoins à charge et de la part des accusés fut appelé **Edouard Walker Carter, Ecuyer, Juge à Paix de Sorel**, qui produit une copie de la déposition faite par Louis Marcoux, avant de mourir. Les mots « STRUCK AT THE GUN » soulignés dans la copie ne l'étaient pas dans l'original.

Transquestionné : Il a connu Marcoux pour un chaud partisan de Pickel, mais il ne peut rien dire de plus.

La déposition de Louis Marcoux sur son lit de mort est comme suit :

District de Montréal – Louis Marcoux du Bourg William Henry, dûment assermenté sur les Saints Evangiles du Dieu tout puissant dépose et dit que ce soir le 5 Novembre [sic] 1834, entre les neuf et dix heures du soir, il a vu un homme sur un emplacement situé au dit Bourg avec un fusil dans ses mains, lequel homme fit feu : le dit déposant s'avança vers cet homme qu'il reconnut alors pour être Isaac Jones. Le déposant frappa sur le fusil et dit à Isaac Jones de ne point faire feu, sur quoi le dit Isaac dirigea le fusil qu'il tenait en ses mains contre le ventre du dit déposant en déchargeant le dit fusil, laquelle décharge causa une profonde blessure dans le ventre du dit déposant qui déclare qu'il a aussi vu un homme qu'il a reconnu être Luther Sawtel, lequel était présent quand le dit Isaac Jones fit feu. Il y avait aussi là un nombre d'autres personnes qui le dit déposant n'a pu reconnaître. Le déposant ne dit rien de plus.

Certifié

E.W. Carter, J.P.

On produisit aussi comme témoins de la part des accusés Tétus Canthara, maçon, Louis Roy et John Jones, mais comme ils déposaient de faits étrangers à l'enquête, leurs dépositions ne furent pas réduites par écrit.

Charge du Coronaire

Après une enquête aussi longue, il me convient peu d'entrer dans beaucoup de détails et je me restreindrai aux faits particuliers qui sont résultés de cette Enquête, à la loi et aux contradictions qui peuvent exister.

Louis Marcoux est décédé : on prétend qu'il a été atteint d'un coup de feu. Ce fait constaté vous aurez à examiner si ce coup de feu l'a en effet atteint dans une émeute, ou bien si ce coup a été porté avec une préméditation par celui qui s'est rendu coupable de ce crime. Je vous ai déjà expliqué au début de cette Enquête, qu'il y avait 3 espèces d'homicides. 1. Le meurtre, qui suppose méditation, une prédétermination. 2. L'Homicide simple lorsque quelqu'un est tué par un autre à son corps défendant. 3. l'Homicide justifiable, qui permet que celui qui est menacé de

mort ôte plutôt la vie à son adversaire que de souffrir que celui-ci la lui enlève. Mais comme il ne peut pas exister une telle justification dans le cas actuel, vous n'avez qu' à examiner si l'homicide a été prémédité, ou bien s'il a eu lieu à *son corps défendant* [sic].

Il y a eu mort d'homme : c'est à ceux qui l'ont causée, cette mort, à se justifier : ce qu'ils auront occasion de faire plus amplement devant la Cour du Banc du Roi que devant celle-ci, qui n'est qu'une Cour d'Enquête préparatoire au procès. La seule question que vous aurez donc à considérer est celle-ci. Qui a déchargé le coup de feu qui a tué Marcoux? Cette question réglée, vous aurez ensuite à examiner si Marcoux a été mis à mort par un homme à son corps défendant (ce qui serait *manslaughter*) ou si au contraire il l'a été par une personne qui a agi avec préméditation. Sur cette dernière question, le témoignage est précis : il ne laisse aucun doute et il en résulte que Louis Marcoux atteint, d'un coup de feu porté par le nommé Isaac Jones, est décédé de ce coup. Là-dessus il ne peut exister de doute. Si Isaac Jones a commis cet acte parce que sa propre vie était en danger ou autrement, c'était à lui de l'établir. Or s'il n'y a aucune circonstance qui tend à établir ce danger ou une émeute, vous devez donc croire que cet Isaac Jones est le meurtrier de Marcoux. Vous aurez aussi à déterminer s'il y avait des complices compris dans ce meurtre et je dois vous dire que, dans un cas comme celui-ci, quand ceux qui participèrent dans le crime ne prennent pas les moyens de l'arrêter avant qu'il soit consommé, ils deviennent *principaux* [sic] et méritent une punition qui peut être capitale à la discrétion de la Cour. Si vous êtes d'opinion qu'il y avait des complices ceux qui ont été signalés comme tels sont James et William Jones, Médard Crépeau, Laurent Dumas, Charles Desmarais, Joseph Allard, Louis Allard, Peter McNie, Duncan McNie, Peter Baley, Luther Sawtell et deux hommes du Col. Robt. Jones.

Le Coronaire lut ensuite en français la déposition de Louis Marcoux et remarqua que faite sur son lit de mort, cette déposition méritait l'attention sérieuse des Jurés et constatait quelle était la personne qui avait déchargé l'arme à feu.

Le Jury se retira alors et après une demi-heure de délibération il fit rapport du verdict suivant rendu unanimement : « *Nous trouvons coupables de meurtre comme principal Isaac Jones et comme accessoires James Jones, William Jones, Médard Crépeau, Laurent Dumas, Charles Desmarais, Joseph Allard, Louis Allard, Peter McNie, Duncan McNie, Peter Baley, Luther Sawtell et les deux hommes du Col. Robert Jones, Patrick McDonough et Francis Bradley.* »

Le Coronaire s'adressant alors au Jury lui dit :

« *Messieurs – Je vous remercie au nom de votre pays pour la patience et le zèle avec lesquels vous venez de remplir un devoir solennel et important, en participant à l'administration de la justice. Vous pouvez retourner au sein de vos familles et la Cour vous décharge.* »

Huit des accusés du meurtre de Louis Marcoux de Sorel ont été élargis, lundi dernier, de la pri-

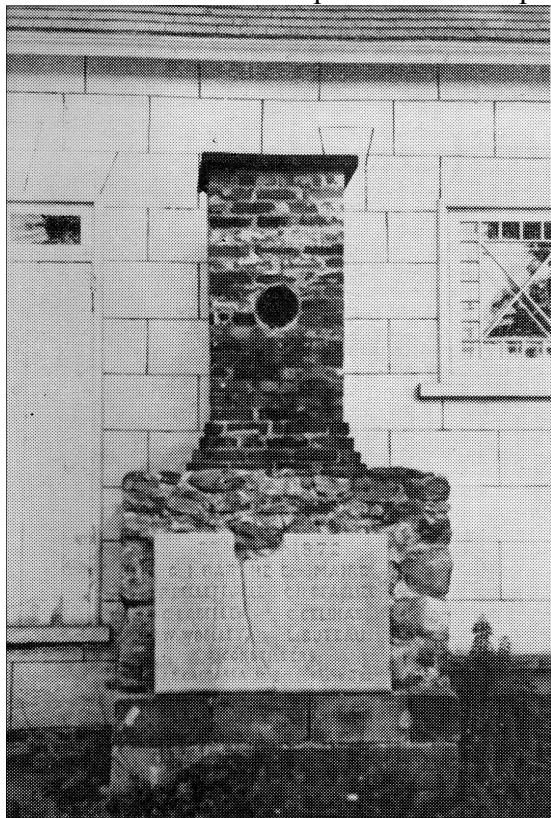
son de ce district par M. Austin Cuviller, Juge à Paix de cette ville, sous des cautionnement de £200, £100 et £50. Ces accusés étaient incarcérés comme complices du meurtre de M. Marcoux et nous ignorons sur quoi a pu se fonder ce Magistrat pour cet acte, que nous regardons comme une infraction des lois et des principes les plus élémentaires du droit criminel.

L'on sait en effet qu'en matière de félonie telle que celle dont les prisonniers étaient accusés, celui qui commet le crime et tous ceux qui y participant sont regardés comme *principaux* [sic], et comme sujets à la peine capitale comme l'a expliqué M. Le Coronaire au Jury. La juridiction [sic] des Magistrats s'étend bien pour l'arrestation des accusés à toutes sortes de crimes, mais quand il s'agit de libérer un prisonnier sous caution, cette juridiction [sic] est restreinte aux délits mineurs et ne leur permet pas d'intervenir surtout dans les crimes capitaux. Comment donc M. Cuvillier a-t-il pu tellement ignorer ces premiers principes et tellement les violer que d'admettre à caution des hommes sous accusation capitale? On prétextera peut-être le vague que renferme le mandat d'arrêt. Nous savons que ce *warrant* [sic] ne fait point honneur aux connaissances des deux Magistrats qui l'ont signé, mais tout imparfait qu'il soit, il y en avait suffisamment pour l'engager à suspendre son intervention comme Juge à Paix, d'autant plus qu'il ne pouvait ignorer la descente du Coronaire à Sorel.

Où est passée la cheminée de Dumas?

MATHIEU PONTBRIAND

De 1926 au début des années 1950, la maison des Gouverneurs a abrité un musée d'histoire qui contenait de nombreux artefacts rappelant le passé sorelois. Malheureusement, lorsque cette institution muséale dut fermer ses portes à la suite de difficultés financières, ses pièces ont été vendues principalement à des gens de Montréal et des États-Unis, aucun acheteur local ne s'étant montré intéressé à préserver ici ce patrimoine régional¹. Un catalogue publié en 1943 par la



Serait-ce la fameuse cheminée de Dumas?

maintenant défunte Société historique de Sorel nous permet toutefois d'en connaître le contenu. À travers celui-ci, nous retrouvons d'ailleurs un élément qui serait lié à l'affaire Louis Marcoux : la fameuse cheminée de Laurent Dumas. Voici comment le catalogue décrivait cette pièce : *Cette cheminée aurait été érigée en pleine nuit, au cours des élections de 1834, afin de donner feu et lieu à un nommé Dumas qui possédait une mesure. Selon la tradition, les organisateurs politiques voulaient faire de Dumas un électeur au sens de la loi. Mais la construction fut abandonnée à cause du meurtre de Louis Marcoux assassiné alors que les maçons de fortune étaient encore au travail. Le sieur Dumas ne dut pas aller aux urnes puisqu'il n'avait pas le « feu » tout en possédant le « lieu » [...]. La plaque de marbre que l'on voit appuyée sur la base de la cheminée ornait autrefois le fronton de l'ancien aqueduc de Sorel [...].*²

Malheureusement, nous ne savons pas ce qui est advenu de cet artefact associé à l'épisode le plus tumultueux de l'histoire politique soreloise. *En fait, était-ce vraiment cette cheminée?* Si oui, il serait bien intéressant de tenter de la retracer pour savoir où elle se trouve maintenant, voire si elle existe toujours. En ce sens, le 22 avril 2007, lors d'un brunch-causerie de la Fondation des Ami(es) de la Bonne Entente, qui portait justement sur la rébellion des Patriotes de 1837 à Sorel, l'un des membres de l'assistance affirmait en posséder un morceau. Comme quoi, l'épisode Marcoux n'a pas fini de faire parler les gens d'ici et espérons que l'avenir apportera quelques éclaircissements sur cette cheminée!

¹ ST-ARNEAULT, Jean-Claude, *La maison des Gouverneurs à Sorel-Tracy*, Sorel-Tracy, Société historique Pierre-de-Saurel / Musée québécois de la radio, 2009, p. 11-12.

² PRÉVOST, Robert, *Catalogue du Château des gouverneurs (musée, archives et galeries)*, Sorel, s.n., 1943, p. 12. L'image est aussi tirée de ce catalogue.

Merci Jacinthe!

MATHIEU PONTBRIAND



Malgré la tristesse que nous afflige son départ, c'est avec une profonde reconnaissance pour les services rendus et pour la remercier de son excellent travail que le Conseil d'administration et les bénévoles se joignent à moi pour souligner le départ de Jacinthe Claveau, archiviste à la Société depuis octobre 2006.

Rappelons-nous qu'elle était arrivée dans un contexte fort difficile où une réorganisation administrative de la Société historique battait son plein. Aux prises avec un vide organisationnel - les anciens employés n'étant plus là pour accueillir les nouveaux -, Jacinthe eut à réaliser dans un bref délai le traitement de la dernière série du fonds Marine Industries Limited (P006), la date d'échéance pour conserver une importante subvention arrivant alors à grand pas. Elle réussit, avec tout le talent qu'on lui connaît, à relever ce défi avec brio. Par la suite, elle traita les fonds Louise-Pelletier-Laplante (P162) et Christ Church (P128), en plus de superviser le traitement des fonds Frans-Liessens-et-Louise-Valois-Liessens (P120), Famille-Joseph-Simard (P176), la collection Famille Simard (P250) et la section vidéo du fonds Édouard-Simard (P146).

Sous son égide, la situation de nos archives n'a cessé d'évoluer, puisque c'est près de 40 nouveaux fonds ou collections qui ont été créés et, en moyenne, près de 24 fonds ou collections qui ont reçu de nouveaux versements à chaque année. Elle s'est aussi dévouée à mettre en place un système de repérage et un système de versement beaucoup plus efficace, de même qu'à revoir l'application des droits d'utilisation et de diffusion. Avant son départ, Jacinthe travaillait à monter notre futur site Web, mais surtout à créer une nouvelle structure administrative pour les documents produits par la Société. Tout récemment, elle était devenue membre du conseil d'administration du Réseau des services d'archives du Québec.

Les capacités professionnelles de notre ancienne archiviste a aussi permis à la Société de prospérer à l'extérieur de ses murs, puisqu'elle a pu offrir, à partir de janvier 2008, un service de gestion documentaire. D'ailleurs, notre premier client, la Ville de Sorel-Tracy a tellement apprécié ses services qu'elle a finalement embauché Jacinthe comme archiviste à temps plein. Avant de nous la faire ravir, des contrats en gestion documentaire ont aussi pu être signés avec la MRC de Pierre-De Saurel, Saint-Roch-de-Richelieu et Saint-David.

Le prochain archiviste de la Société historique Pierre-de-Saurel aura donc de bien grandes chaussures à chauffer lors de son arrivée. Bien que tristes de la voir partir, sachant tout l'apport que Jacinthe apportait et pouvait continuer d'apporter à l'évolution de notre institution, sans oublier que sa bonne humeur faisait d'elle la collègue de travail idéale, nous sommes toutefois bien heureux de savoir qu'elle est encore à quelques pas de nous, en train de répondre à des défis professionnels dignes d'elle.